

l'Office, je ne vois pas pourquoi il s'opposerait à y ajouter au moins deux pêcheurs de métier.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet de l'amendement qui nous est présenté en ce moment. Je n'hésite pas à l'appuyer à fond. Je dis depuis de longues années que trop de services au sein des organismes de l'État ne comptent pas de gens de métier. Avec le temps l'écart s'agrandit. L'amendement, à mon avis, est réglementaire et devrait recevoir l'appui des députés des deux côtés de la Chambre parce qu'il cherche à expliciter l'idée qu'il faut que des gens de métier fassent partie de cet organisme particulier.

On a laissé entendre que les pêcheurs savent prendre du poisson mais ne sauraient aider à sa commercialisation. Je suis sûr que l'auteur de cette remarque devrait se rendre compte que chaque industrie compte des gens du métier qui, en réalité, travaillent pour cette industrie car ils connaissent les problèmes qui la concernent. Je suis sûr que c'est vrai de l'industrie de la pêche comme de l'industrie du bâtiment, de l'industrie des transports et des autres. Dans cette industrie en particulier il y a quelques sujets excellents qui ont des connaissances aussi spécialisées dans le domaine de la commercialisation que n'importe quel diplômé universitaire. Sauf votre respect, je signale que dans ce cas-ci, bon nombre de particuliers pourraient être désignés à cette fin, dont quelques-uns, j'en suis sûr, par les députés des provinces atlantiques, et ils feraient un excellent travail en matière de commercialisation.

● (12.40 p.m.)

Un député ne tiendrait pas compte de ce que nous considérons comme des faits avérés au pays en disant que le gouvernement doit exercer une autorité absolue dans le choix de ces membres. Le ministre a laissé entendre que l'amendement pourrait restreindre son choix en ce sens. La loi dit bien clairement combien de personnes feront partie du conseil d'administration. Il sera sûrement bien facile de recruter les autres membres parmi les gens qui se spécialisent dans ce domaine. Les quatre autres membres proposés dans l'amendement devraient se livrer activement à l'industrie de la pêche en eau douce en qualité de pêcheurs. Cela ne veut pas nécessairement dire des gens qui se consacrent effectivement à la pêche; d'autre part, on entend par là qu'ils doivent jouer un rôle actif dans l'industrie au moment de leur nomination et qu'ils doivent précisément, en raison de leurs occupations, bien connaître l'industrie qui les intéresse.

L'amendement à l'étude ne limite pas, selon moi, la portée de cet article du bill, comme le prétend le ministre. Il précise que le conseil d'administration doit compter parmi ses membres des gens qui sont bien au courant de l'industrie. Je ne prétends nullement que les diplômés d'université, qui finissent invariablement par occuper des positions de ce genre, ne soient pas qualifiés. Mais nous avons souvent constaté dans l'agriculture, que l'on désignait à de tels postes des gens sans connaissances pratiques et qui ne sauraient se tenir au courant de ce qui se passe dans l'industrie à un moment donné.

L'article 3 stipule que les personnes en question seront désignées pour une durée de cinq ans au plus. Il est donc évident que les personnes nommées par le gouverneur en conseil ne le sont pas à titre permanent. Si elles ne donnent pas satisfaction, on peut les remercier, et si la chose se produit, on devra le faire, je pense. Il arrive très souvent que des gens désignés pour faire partie de commissions et de conseils soient incapables de servir l'industrie qu'ils sont appelés à représenter. Et ils demeurent souvent en place, pour des raisons que nous connaissons bien. J'exhorte les représentants de tous les partis de la Chambre à accepter l'amendement à l'étude, qui n'entravera ni ne restreindra en aucune façon l'autorité du ministre responsable.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, il m'est très difficile de comprendre pourquoi le gouvernement ne peut accepter cet amendement, surtout si l'on songe que le ministre des Pêcheries (M. Davis), au cours des réunions du comité chargé d'étudier ce projet de loi, a affirmé que les pêcheurs seraient représentés au conseil. Qu'arrivera-t-il après le départ du ministre qui sera peut-être chargé d'un portefeuille plus conforme à ses talents? Nous aurons peut-être un nouveau ministre des Pêcheries qui n'aura peut-être pas les mêmes idées quant à la représentation des pêcheurs au sein du conseil. Étant donné l'attitude du ministre, il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement actuel a refusé d'accepter cet amendement raisonnable qui a simplement pour but d'assurer que les personnes activement engagées dans cette industrie auront un mot à dire et une influence à exercer au sujet de la commercialisation de leurs produits.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) a mentionné que les pêcheurs réussissent dans leur métier. En fait, la réussite est même trop belle puisqu'on a dû créer cet Office. Il laissait entendre que les pêcheurs n'étaient bons que pour la pêche. Je signale au député que son attitude est dépassée.